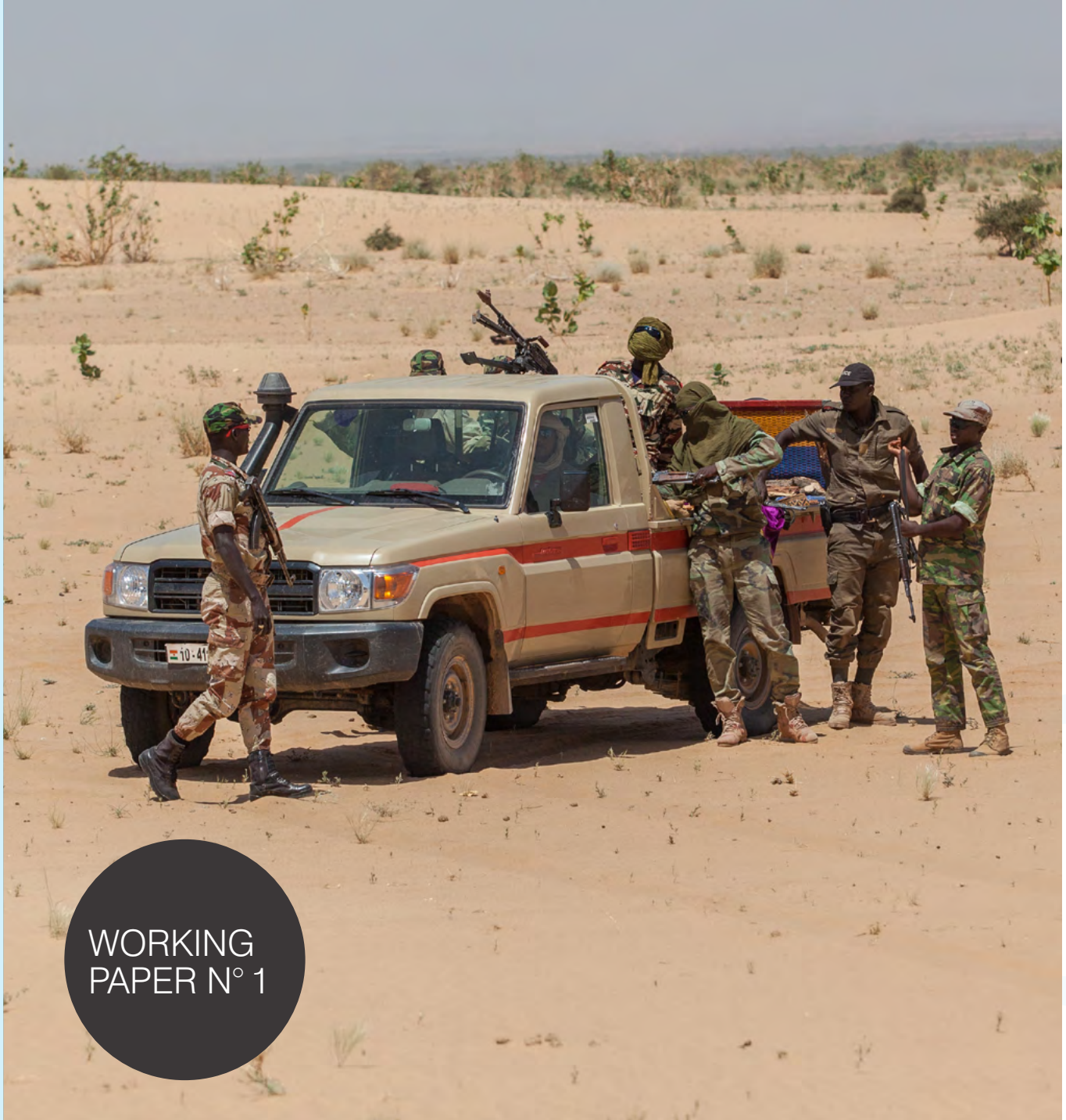




WORKING
PAPER N° 1

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS L'AXE SOKOTO-ZAMFARA-KATSINA DE LA FRONTIÈRE NIGERIA-NIGER

PAR LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ET DE LA COLLABORATION
ENTRE LES PARTIES PRENANTES

ABUBAKAR SAMA'ILA, PH.D
UNIVERSITÉ USMANU DANFODIYO, NIGERIA
MAI 2024


**RÉSEAU
RECAP**
RECHERCHE & ACTION POUR LA PAIX

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations p.4

1. INTRODUCTION

P.5

Méthodologie p.7 Collecte de données p.7 Analyse des données p.10 Limites des données p.10 Structure du document p.10

2. DYNAMIQUE DES CRIMES TRANSFRONTALIERS DANS LES ZONES FRONTALIÈRES ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER

P.11

Contexte historique des crimes transfrontaliers dans la région	11
Types et schémas de criminalité transfrontalière	12
Contrebande : un marché noir en plein essor	12
Banditisme et enlèvements : un règne de terreur	13
Vol de bétail : un cauchemar pastoral	13
Modus operandi des réseaux criminels	14

3. APPROCHES EXISTANTES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

P.15

Initiatives civiles	15
Patrouilles frontalières communes	16
Coopération régionale	17
Partenariats internationaux	17

4. DÉFIS ET LIMITES DE LA COLLABORATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES

P.18

Obstacles institutionnels	18
Méfiance de la communauté	19
Gestion inefficace des frontières	20
Facteurs socio-économiques	20
Influence des acteurs politiques et questions de corruption	21
Manque de coopération entre le Nigeria et le Niger en matière de sécurité aux frontières	22
Gestion déficiente des points de contrôle et collecte et partage de renseignements par les agences de sécurité	23

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

P.24

Recommandations	24
Gouvernements nationaux (Nigeria et Niger)	24
ONG	25
Chefs des communautés locales (y compris les autorités intercommunales transfrontalières) et chefs religieux	25
Acteurs du secteur privé	26
Organisations internationales	26

RÉFÉRENCES

27

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :

Ce document de travail a été produit pour examen par le réseau REcAP. Il a été préparé par une équipe de recherche indépendante dans le cadre du document de travail intitulé « Création d'un partenariat de collaboration entre plusieurs parties prenantes pour la prévention des conflits et de l'extrémisme violent au Sahel ». Les auteurs sont seuls responsables du contenu de ce rapport et les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du réseau REcAP.

ABRÉVIATIONS

CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union Européenne
FGD	Discussion de groupe
GIATOC	Groupe d'action interministériel contre la criminalité transnationale organisée
ISWAP	Province de l'État islamique en Afrique de l'Ouest
JSA	Volontaire de sécurité Jibiya
KII	Entretien avec un informateur clé
NCS	Service des douanes du Nigeria
NIS	Service d'immigration du Nigeria
ONG	Organisation non gouvernementale
NAPTIP	Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes
NURTW	Syndicat national des travailleurs du transport routier
RVSS	Systèmes de vidéosurveillance à distance
ONU	Organisation des Nations unies
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
VGN	Groupe d'autodéfense du Nigeria
WAPCC	Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest

AVEC SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE ET SES DIVERSES DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, L'AXE SOKOTO-ZAMFARA-KATSINA DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER REPRÉSENTE UNE RÉGION CRITIQUE DU NORD-OUEST DU NIGERIA.

La région, qui partage une vaste frontière avec la République du Niger et dont la population est estimée à plus de 20 millions d'habitants, englobe un large réseau territorial s'étendant sur les États de Sokoto, de Zamfara et de Katsina.¹ Elle comprend plusieurs villes importantes, dont Sokoto, Gusau et Katsina, qui servent de centres de commerce, de culture et d'administration. L'économie de la région présente de multiples facettes, les secteurs formel et informel jouant tous deux un rôle important. L'agriculture, l'élevage et le commerce sont les activités prédominantes, qui assurent les moyens de subsistance et stimulent la croissance économique. Dans le même temps, la porosité de la frontière, associée aux disparités socio-économiques, a rendu la région vulnérable à la criminalité transfrontalière.² Les activités illicites comprennent la contrebande de marchandises et de stupéfiants, le trafic d'êtres humains et d'armes et le terrorisme transfrontalier.³ Dans ce contexte, le document de travail explore à la fois les défis et les possibilités de lutte contre la criminalité transfrontalière dans la région.

IS'appuyant sur le cadre de sécurité et de gestion des frontières du Bureau des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme (UNCCT), le document souligne l'impératif de favoriser la collaboration entre les nations afin de lutter efficacement contre les activités criminelles transfrontalières. En ce qui concerne la structure de gouvernance de l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina, une combinaison de gouvernements nationaux, régionaux et locaux est en place de part et d'autre de la frontière. Au niveau national, les gouvernements du Nigeria et du Niger sont responsables de la gestion des frontières, de la sécurité et de l'application de la loi dans leurs juridictions respectives. En outre, des entités régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, contribuent à favoriser la coopération et l'intégration entre les États membres. Guidée par des accords et des protocoles bilatéraux, la coopération transfrontalière entre le Nigeria et le Niger vise à renforcer la sécurité, promouvoir le commerce et faciliter la circulation à travers leur frontière commune. Si cette coopération reflète une reconnaissance partagée des menaces communes pour la sécurité et des avantages de l'intégration économique, des défis persistent, notamment des capacités limitées dans la gestion des frontières et des complexités politiques et diplomatiques. Pour relever ces défis, les deux pays doivent faire preuve d'un engagement, d'une allocation de ressources et d'une coordination soutenue, avec l'aide de partenaires régionaux et internationaux.⁴

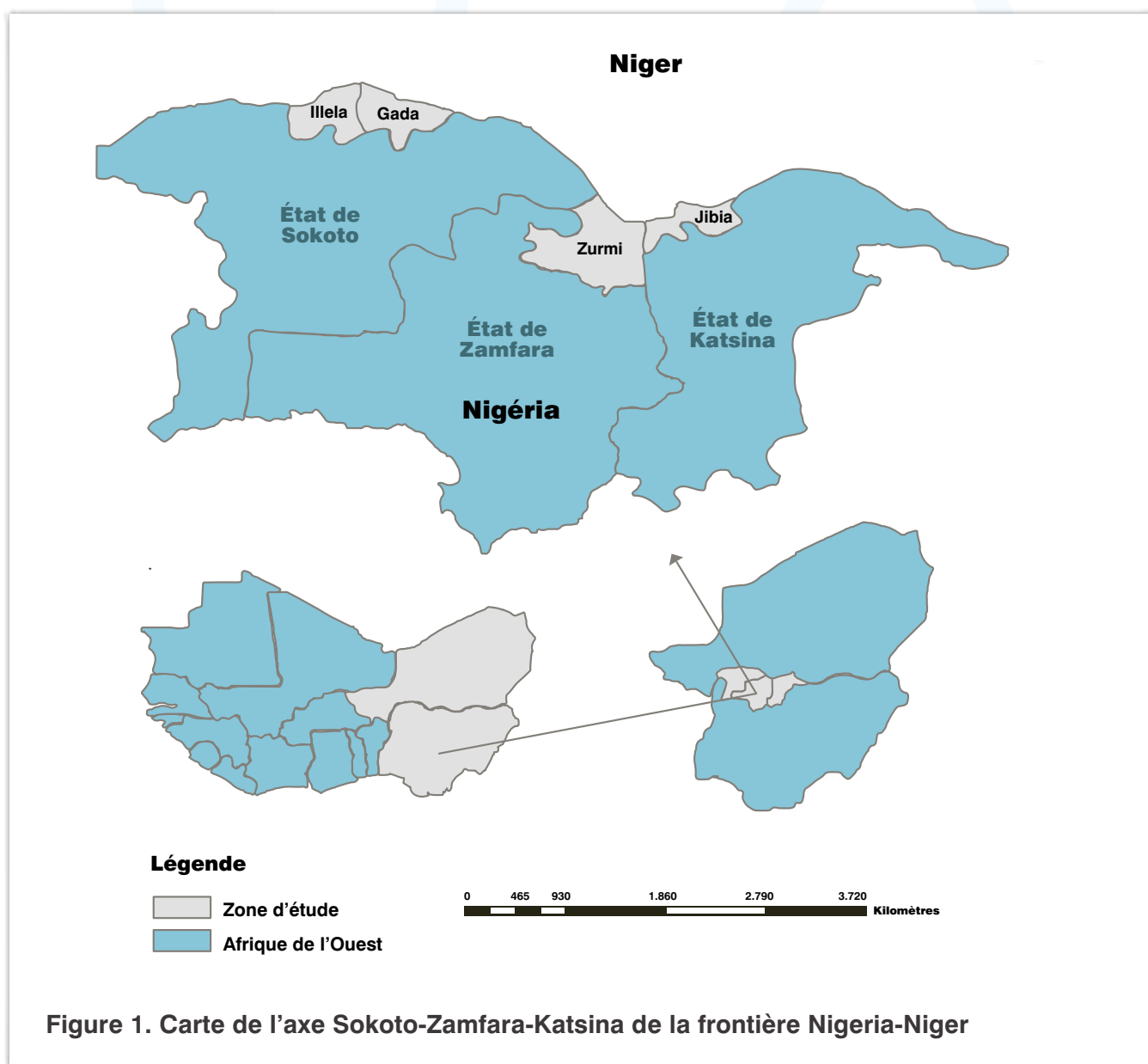
En mettant en avant l'importance de l'échange d'informations et du renforcement des capacités pour améliorer la sécurité aux frontières, cette approche reflète également les principes du cadre de lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui fournit un plan stratégique pour lutter contre les activités criminelles dépassant les frontières nationales.⁵ Le cadre reconnaît que certaines entreprises illicites, telles que le trafic de drogue, la traite des êtres humains et la cybercriminalité, sont orchestrées par des réseaux hautement organisés qui opèrent au-delà de la portée d'une seule juridiction.⁶ La coopération internationale par le biais de mécanismes tels que le partage d'informations et les enquêtes conjointes est donc primordiale pour lutter contre ces menaces.⁷

LA POROSITÉ DE LA FRONTIÈRE, ASSOCIÉE AUX DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES, A RENDU LA RÉGION VULNÉRABLE À LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

¹ National Population Commission of Nigeria. (2023). 2023 Census. National Population Commission of Nigeria. - ² Le terme « criminalité transfrontalière » est utilisé dans ce document de travail pour désigner les activités criminelles qui transcendent les frontières nationales, impliquant des actions illégales dans plus d'un pays. - ³ Boås, M. and Strazzari, F. 'Governance, fragility and insurgency in the Sahel: A hybrid political order in the making'. *International Spectator, Italian Journal of International Affairs*, vol. 55, no. 4 (2020), pp. 1-17 ; Campbell, J. 'Northwest Nigeria: Potential jihadi linchpin in West Africa'. *Council on Foreign Relations*, 30 Oct. 2020. ; Tanwa, A. 'Understanding the Zamfara State Security Threat', *Bulwark Intelligence*, 15 Apr. 2019. - ⁴ UNOCT. (2017). *Border security and management*. United Nations. - ⁵ UNODC. (2000). *Organized crime international framework: The Organized Crime Convention and its Protocols*. UNODC. Asiwaju, A. I. *Bridging African Boundaries: Cross-border Areas and Regional Integration in Comparative History and Policy Advocacy* (Pan African University Press: 2022). - ⁶ Castle, A. 'Transnational organized crimes and international security', *Institute of International Relations, The University of British Columbia, Working Paper No. 19* (1997). - ⁷ Entretien téléphonique avec un responsable de la CEDEAO à Abuja, 20 février 2024.

La législation et les mécanismes juridiques sont essentiels au cadre, les pays étant tenus de promulguer et de renforcer les lois visant à cibler les auteurs d'infractions, confisquer les produits illicites et renforcer la sécurité aux frontières.⁸ En outre, en mettant l'accent sur les mesures préventives, le cadre s'attaque aux causes profondes, telles que la pauvreté, le chômage et l'ignorance. Cela implique la promotion d'initiatives de développement social et économique, ainsi que le renforcement des capacités sous la forme de programmes de formation et d'amélioration des infrastructures.⁹ La collaboration intersectorielle est également préconisée par le biais de partenariats public-privé et de stratégies adaptatives, compte tenu de la nature évolutive des organisations criminelles et de la nécessité d'apporter des réponses dynamiques.¹⁰ En résumé, le cadre propose une approche globale de la lutte contre la criminalité transnationale organisée en encourageant la coopération, en renforçant les cadres juridiques, en améliorant les mesures préventives, en développant les capacités, en favorisant les partenariats et en adaptant les stratégies.

S'appuyant sur ces deux cadres théoriques, ce document examine le paysage complexe de la lutte contre la criminalité transfrontalière dans l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina. Étant donné que l'axe croise de nombreux réseaux complexes d'activités illicites, allant de la contrebande aux entreprises criminelles organisées, une réponse stratégique concertée est primordiale. En analysant les défis actuels et en proposant des stratégies pour renforcer la collaboration entre les parties prenantes, le document cherche à ouvrir la voie à des solutions efficaces et durables.



⁸ United Nations. (2000). *United Nations Convention against Transnational Organized Crime and the Protocols Thereto*. United Nations. - ⁹ Nations Unies (Note 8). - ¹⁰ Shaw, M. (2015, April). *Public-private partnerships & crime prevention*. Workshop 4, 13th UN Congress on Crime Prevention & Criminal Justice, Doha, Qatar.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a utilisé une approche de recherche qualitative, s'appuyant sur une série de données secondaires et primaires comprenant des analyses documentaires, des entretiens avec des informateurs clés (KII) et des discussions de groupe (FGD). Cette approche multi-sources a facilité la triangulation des données et a permis à l'équipe de recherche d'acquérir une compréhension globale de la criminalité transfrontalière dans le corridor Sokoto-Zamfara-Katsina des zones frontalières entre le Nigeria et le Niger.

COLLECTE DE DONNÉES

La collecte de données s'est déroulée en deux phases. La première a consisté en une analyse documentaire complète de la littérature pertinente, y compris les publications de revues à comité de lecture, les analyses de situation, les rapports accessibles au public et la couverture médiatique, ce qui a permis d'identifier les lacunes dans les connaissances relatives à la criminalité transfrontalière dans la zone étudiée.

Au cours de la deuxième phase, des entretiens individuels et collectifs ont été menés. Les données ont été recueillies dans six communautés sélectionnées à dessein à Sokoto, Zamfara et Katsina (voir tableau 1). L'équipe de recherche a pris en compte les variations géographiques et culturelles, ainsi que la taille de la population, afin de s'assurer que les voix des résidents d'origines diverses soient représentées. Le travail sur le terrain a été effectué en décembre 2023 et a permis d'obtenir des informations auprès de 84 participants (62 hommes, 22 femmes).

Table 1. Data collection sites:

Pays	État/région	Communauté
Nigéria	Sokoto Zamfara Katsina	Kalmalo Gurbin Bore Jibiya
Niger	Tahoua Maradi	Birnin Konni Malbaza Faru
Total : 6 communautés		



0 462.5 925 1,850 2,775 3,700 Kilomètres

Légende

- Colonies frontalières
- Zone d'étude
- Afrique de l'Ouest

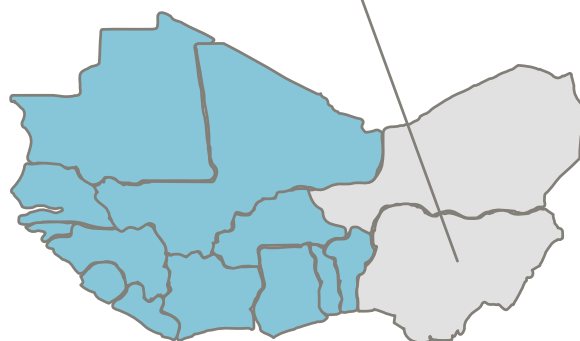


Figure 2. Carte des sites de collecte de données

Trente-six participants (25 hommes, 11 femmes) ont été sélectionnés à dessein pour les entretiens d'information clés (voir tableau 2) en fonction de leurs connaissances approfondies, de leur expérience et de leur expertise en matière de criminalité transfrontalière dans la région étudiée. Les KII ont été menés en tête-à-tête, à l'aide d'un guide d'entretien semi-structuré.

Tableau 2. Matrice de collecte des données

S/N	Partie prenante	Méthodes de collecte des données	N°
1.	Fonctionnaires (autorités locales, responsables d'agences de lutte contre la traite des êtres humains)	KII	2
2.	Agents de sécurité (immigration, douanes, police)	KII	4
4.	Groupes d'autodéfense	KII	6
5.	Organisations de la société civile locale	KII	4
7.	Chefs de communautés (chefs de communautés frontalières, chefs ethniques/tribaux, chefs de syndicats)	KII	4
8.	Hommes d'affaires transfrontaliers	KII	4
9.	Hommes d'affaires transfrontaliers	FGD	2
10.	Motards transfrontaliers (Yan Kabu-Kabu)	KII	4
11.	Membres de l'Union nationale des travailleurs du transport routier	KII	4
12.	Agents de passage des frontières (Yan-Fito)	KII	4
13.	Victimes masculines et féminines de crimes transfrontaliers	FGD	6
Total: 36 KII et 8 FGD			

Huit groupes de discussion réunissant 48 participants (30 hommes et 18 femmes) de Sokoto, Zamfara et Katsina ont également mis en place. Les groupes de discussion, composés chacun de six participants, ont été animés par des modérateurs formés à cet effet qui posé une série prédéterminée de questions ouvertes. Des efforts ont été faits pour assurer l'homogénéité au sein des groupes afin d'encourager des discussions ouvertes.

ANALYSE DES DONNÉES

L'équipe de recherche a eu recours à l'analyse thématique, en codant manuellement et en identifiant les thèmes récurrents dans les données qualitatives.¹¹ Les données obtenues à partir de l'analyse documentaire ont servi à compléter et à trianguler les résultats des sources primaires. Cette approche combinée a permis d'obtenir une compréhension solide et multidimensionnelle du sujet de la recherche.

LIMITES DES DONNÉES

Cette étude tient compte des limites suivantes :

- En raison de contraintes de temps et de ressources, l'équipe de recherche n'a pas pu étudier en détail les méthodes de collecte de données utilisées dans les sources secondaires consultées. Pour compenser cette limitation potentielle, nous avons adopté une stratégie de triangulation : les données secondaires ont été complétées et recoupées avec les résultats des entretiens d'information clés et des discussions de groupe.
- Certains participants aux KII et aux FGD ont eu du mal à comprendre la portée des questions de l'entretien. L'équipe de recherche a adapté et affiné, avec souplesse, ses outils tout au long de la période de collecte des données primaires, en s'assurant que les guides des KII et des FGD correspondaient au niveau de compréhension et au vocabulaire des personnes interrogées.
- Malgré les assurances répétées de confidentialité, certaines personnes interrogées ont hésité à divulguer des informations à l'équipe de recherche en raison de problèmes de sécurité liés à l'étude.
- Les réponses de certains participants aux KII reposaient en grande partie sur des observations personnelles et des preuves anecdotiques, une limitation potentielle à laquelle la triangulation des données a permis de remédier.

En raison de contraintes de temps, le nombre de participants à ces entretiens a été limité à six par communauté. Ces difficultés n'ont toutefois pas eu d'incidence significative sur l'étude.

MALGRÉ LES ASSURANCES RÉPÉTÉES DE CONFIDENTIALITÉ, CERTAINES PERSONNES INTERROGÉES ONT HÉSITÉ À DIVULGUER DES INFORMATIONS À L'ÉQUIPE DE RECHERCHE EN RAISON DE PROBLÈMES DE SÉCURITÉ LIÉS À L'ÉTUDE

STRUCTURE DU DOCUMENT

Le reste du document se déroule comme suit. La section 2, après avoir donné un contexte historique, examine les types et les modèles d'activité criminelle transfrontalière dans les zones étudiées, mettant en lumière le *modus operandi* des réseaux criminels présents le long de l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina. La section 3 présente les différentes stratégies adoptées pour lutter contre la criminalité transfrontalière dans la région, puis la section 4 explore les obstacles (des barrières institutionnelles aux facteurs socio-économiques) qui empêchent une collaboration efficace entre les parties prenantes. Enfin, la section 5 résume les points essentiels et propose des recommandations visant non seulement à atténuer les menaces immédiates posées par la criminalité transfrontalière, mais également à contribuer au développement et à la stabilité de l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina et des régions voisines.

¹¹ Braun, V. et Clarke, V., « Utilisation de l'analyse thématique en psychologie », Recherche qualitative en psychologie, vol. 3, numéro. 2 (2006), pages 77 à 101.

DYNAMIQUE DES CRIMES TRANSFRONTALIERS DANS LES ZONES FRONTALIÈRES ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER

L'AXE SOKOTO-ZAMFARA-KATSINA DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER EST DEvenu UN POINT FOCAL DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE. DANS CETTE OPTIQUE, CETTE SECTION EXAMINE LE CONTEXTE HISTORIQUE QUI SOUS-TEND LA SITUATION ACTUELLE, LES TYPES ET LES SCHÉMAS D'ACTIVITÉ CRIMINELLE, AINSI QUE LE MODUS OPERANDI DES RÉSEAUX IMPLIQUÉS.

CONTEXTE HISTORIQUE DES CRIMES TRANSFRONTALIERS DANS LA RÉGION

Les racines de la criminalité transfrontalière dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger remontent aux dynamiques historiques qui ont façonné la région. L'ère post-coloniale a été marquée par une augmentation de la criminalité transfrontalière, l'évolution de la dynamique politique, les conflits et les récessions économiques jouant un rôle essentiel. Au fur et à mesure de l'évolution du paysage géopolitique, les frontières entre le Nigeria et le Niger sont devenues un point névralgique pour diverses formes de contrebande et de trafic. Plus récemment, la fin du XXe siècle a vu la montée en puissance de réseaux criminels organisés tirant parti des instabilités régionales.¹² La crise de Boko Haram et d'autres conflits ont continué d'aggraver la problématique de la criminalité transfrontalière, ajoutant ainsi des niveaux supplémentaires de complexité aux défis à relever.

Divers rapports indiquent que Boko Haram et la province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique (ISWAP) ont cherché à exploiter la porosité de la frontière entre le Nigeria et le Niger pour s'infiltrer dans la région, se livrer à la contrebande d'armes, mener des attaques contre les communautés frontalières et recruter. Les réseaux criminels opérant dans la région facilitent le trafic d'armes, de fonds et de produits de contrebande, fournissant des ressources financières et un soutien logistique aux organisations terroristes.¹³ La criminalité transfrontalière, notamment l'extorsion et la contrebande, constitue également une source de revenus importante pour les groupes terroristes.¹⁴ Les communautés frontalières marginalisées, confrontées à la pauvreté et au manque d'accès aux services de base, sont particulièrement vulnérables au recrutement par des groupes terroristes, aggravant les risques pour la sécurité dans la région.

L'aliénation des communautés frontalières, conséquence de la fermeture des frontières par le gouvernement nigérian et d'autres politiques, a involontairement poussé certains résidents à soutenir, voire à participer activement aux activités criminelles qui se déroulent le long de la frontière. L'insuffisance des dispositifs de sécurité aux frontières a également permis la prolifération de l'infiltration d'étrangers et de la contrebande sans restriction, même aux postes de sécurité, une situation aggravée par le manque de coordination ou de coopération entre les unités de sécurité aux frontières. En outre, de nombreux autres facteurs, tels que la corruption, l'instabilité politique, les troubles politiques et civils, la marginalisation économique, les conflits intra et interethniques et l'exploitation de l'identité religieuse à des fins personnelles, ont contribué à la persistance de la criminalité transfrontalière dans la région.

S'il est tentant d'accuser les « contacts socioculturels et économiques transfrontaliers » d'être la principale source des problèmes de sécurité, la réalité est plus nuancée. L'effondrement des autorités locales, souvent stimulé par la nature informelle du commerce dans les zones périphériques, a conduit à l'émergence d'un secteur informel de la sécurité. Cela permet aux bandes armées et criminelles d'opérer en toute impunité dans les villages frontaliers, parfois même avec la coopération des résidents locaux. La vie des personnes vivant près de la frontière est sans aucun doute affectée par les crimes transfrontaliers tels que le vol de bétail et le banditisme armé, qui non seulement constituent des menaces directes pour la sûreté et la sécurité, mais limitent le rôle vital que les zones frontalières pourraient potentiellement jouer en tant que centres de contacts interétatiques et de résolution des conflits.

**AU FUR ET À
MESURE DE
L'ÉVOLUTION
DU PAYSAGE
GÉOPOLITIQUE,
LES FRONTIÈRES
ENTRE LE NIGÉ-
RIA ET LE NIGER
SONT DEVENUES
UN POINT NÉVRAL-
GIQUE POUR
DIVERSES FORMES
DE CONTREBANDE
ET DE TRAFIC**

¹² Barkindo, B. M. and Lipede, A. A. (eds), Human Trafficking and Economic Crimes Across Nigeria's International Borders (Spectrum Books: 2007). - ¹³ Nigerian Financial Intelligence Unit. (2023). [Typologies report on terrorism financing in Nigeria. NFIU](#). - ¹⁴ Entretien avec un responsable de la sécurité nigériane dans la ville d'Illéla, à la frontière ouest du Nigeria et du Niger, le 17 décembre 2023.

TYPES ET SCHÉMAS DE CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

L'axe Sokoto-Zamfara-Katsina présente une convergence unique de facteurs alimentant la criminalité transfrontalière. Les vastes espaces non gouvernés le long de la frontière constituent des refuges pour les gangs criminels, dont les opérations sont facilitées par les similitudes linguistiques et culturelles. La disparité économique entre les deux pays, le Niger étant confronté à une plus grande pauvreté, constitue un facteur de recrutement criminel, aggravé par la disponibilité des armes et la prolifération des armes légères. Le banditisme armé, souvent lié au vol de bétail, est devenu une préoccupation majeure, déplaçant les communautés, perturbant les activités agricoles et entraînant la perte de vies humaines et de moyens de subsistance. En outre, la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, a vu les vulnérabilités des groupes marginalisés exploitées à des fins de travail forcé, d'exploitation sexuelle et même de prélèvement d'organes. La contrebande de marchandises, comme le carburant et les stupéfiants, s'ajoute au réseau complexe des activités illicites, sapant les économies légitimes et alimentant la corruption.

Les schémas de criminalité transfrontalière sont souvent interconnectés : par exemple, la contrebande d'armes peut croiser les routes du trafic de drogue, facilité par les réseaux de traite d'êtres humains. L'axe Sokoto-Zamfara-Katsina sert de route migratoire, accueillant à la fois des migrations saisonnières et permanentes parmi les communautés situées de part et d'autre de la frontière. Les migrants, notamment les éleveurs, les commerçants et les ouvriers, utilisent l'axe pour diverses raisons : l'accès aux pâturages, le commerce, la recherche d'un emploi et le maintien de liens sociaux. Les migrations irrégulières et la traite des êtres humains sont également présentes, mettant en évidence la complexité de la dynamique de la région. Les autorités chargées de l'application de la loi doivent comprendre ces tendances si elles veulent mettre en œuvre des tactiques ciblées et efficaces.

CONTREBANDE : UN MARCHÉ NOIR EN PLEIN ESSOR

Le long de la frontière poreuse entre le Nigeria et le Niger, les activités de contrebande englobent un large éventail de marchandises, notamment des drogues illicéges, des produits de contrefaçon, des substances interdites, des armes à feu, des munitions et du bétail. En outre, les disparités de prix entre les deux pays ont donné lieu à un commerce illicite lucratif de carburants et de produits pétroliers. Les réseaux de contrebande, souvent contrôlés par de puissants syndicats, exploitent les faiblesses de la sécurité aux frontières et les disparités économiques, en alimentant les distorsions de prix et en sapant les entreprises légitimes.¹⁵

Les organisations criminelles transnationales et les terroristes opérant dans l'enclave frontalière de Sokoto-Zamfara-Katsina, tels que Boko Haram et ISWAP, ainsi que les réseaux anonymes de trafic d'armes et de traite des êtres humains facilitent le transport illégal de marchandises, de drogues et d'armes. Parallèlement, des réseaux locaux de contrebande opèrent au sein de communautés frontalières spécifiques, se livrant à un trafic à plus petite échelle de produits de contrebande, de carburant ou de bétail, en exploitant souvent les postes-frontières informels.¹⁶ Les allégations de collusion entre les passeurs et les fonctionnaires corrompus chargés de l'application de la loi et du contrôle des frontières compliquent la situation. En outre, la traite des êtres humains pose de graves problèmes humanitaires : des hommes, des femmes et des enfants franchissent clandestinement les frontières à des fins de travail forcé et d'exploitation. Ces circuits de contrebande traversent plusieurs villes, à partir de centres urbains nigériens tels que Kano, Sokoto et Katsina.

LES RÉSEAUX DE CONTREBANDE, SOUVENT CONTRÔLÉS PAR DE PUISSANTS SYNDICATS, EXPLOITENT LES FAIBLESSES DE LA SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES ET LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES

Les répercussions économiques sont importantes : les gouvernements subissent des pertes de recettes fiscales et de droits de douane, les marchés locaux sont perturbés et les entreprises légitimes peinent à être compétitives face à l'afflux de marchandises illicites. De plus, la fraude aux subventions sur les carburants, due aux opérations de contrebande, non seulement vide les caisses de l'État, mais compromet les efforts déployés pour fournir des services et des infrastructures essentiels. La contrebande aggrave également les problèmes de sécurité régionale en contribuant à la prolifération des armes à feu et des munitions, alimentant ainsi les conflits et les activités de la criminalité organisée.

La nature clandestine de ces activités et les difficultés liées à la collecte de données dans les régions frontalières ne permettent pas d'obtenir des chiffres précis sur l'impact de la contrebande dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger. Néanmoins, il est largement reconnu que la contrebande a des conséquences économiques significatives pour les deux pays, affectant les recettes publiques, la dynamique du marché et la stabilité régionale globale.

Il est essentiel de comprendre les facteurs à l'origine de la contrebande afin de formuler des contre-mesures efficaces. L'attrait de profits plus élevés, associé à des perspectives économiques limitées, incite les individus à s'engager dans le commerce illicite, tandis que la corruption au sein des agences chargées de l'application des frontières et une surveillance inadéquate exacerbent le problème. Cette conjonction crée un environnement favorable où les passeurs peuvent opérer en toute impunité.

¹⁵ Golub, S., « Politiques gouvernementales, contrebande et secteur informel », sous la direction de N. Benjamin et A. A. Mbaye, Le secteur informel en Afrique francophone : taille des entreprises, productivité et institutions (Banque mondiale : Washington, DC, DC : The Banque mondiale ; Hoffman, L. K. et Melly, P. (2018). Incitations et contraintes du commerce informel entre le Nigeria et ses voisins (articles sur l'Afrique de l'Ouest, numéro 16). - ¹⁶ Hoffman, LK et Melly, P. (Note 15).

BANDITISME ET ENLÈVEMENTS : UN RÈGNE DE TERREUR

La prévalence du banditisme et des enlèvements le long de la frontière entre le Nigeria et le Niger est due à une combinaison de facteurs sociaux, économiques et politiques. Cette frontière poreuse permet aux éléments criminels de circuler facilement entre les deux pays, tandis que les disparités économiques, l'instabilité politique et la faible application de la loi créent un environnement propice aux activités illicites.

Le banditisme, qui englobe les vols à main armée, les vols de bétail et les attaques contre les communautés, est devenu un réseau sophistiqué, les groupes criminels exploitant les vastes zones peu peuplées le long de la frontière entre le Nigeria et le Niger, en particulier l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina, pour y établir des refuges. En 2021, la région a connu plus de 1 000 cas d'enlèvements contre rançon, une tendance qui s'est poursuivie en 2022, avec un nombre stupéfiant de 12 391 incidents de banditisme documentés dans l'ensemble de la région du nord-ouest.¹⁷ Les États de Sokoto, Zamfara et Katsina ont été les plus touchés par cette violence, avec respectivement 512, 3 763 et 1 822 cas signalés.¹⁸ En outre, entre juillet 2022 et juin 2023, SBM Intelligence, une société nigériane d'analyse des risques sécuritaires, a signalé au moins 1 921 enlèvements dans la région du nord-ouest, une grande partie de ces incidents, probablement plus de 1 000, se sont produits dans l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina.¹⁹

Les défis posés par le banditisme et les multiples enlèvements ont un impact non seulement sur les victimes immédiates, mais aussi sur le tissu socio-économique et politique plus large de la région. Les pertes en vies humaines et en biens, le déplacement de communautés entières et la diminution de la confiance du public dans la gouvernance brossent ensemble un tableau sombre aux conséquences désastreuses.

L'absence de mesures fortes de sécurité aux frontières ne fait qu'aggraver la situation : la corruption au sein des services répressifs, la porosité des contrôles aux frontières et les ressources limitées permettent aux éléments criminels d'opérer avec une relative facilité. En outre, l'interaction complexe des facteurs ethniques, religieux et culturels complique les efforts déployés pour résoudre le problème.

LE BANDITISME, QUI ENGLOBE LES VOLS À MAIN ARMÉE, LES VOLS DE BÉTAIL ET LES ATTAQUES CONTRE LES COMMUNAUTÉS, EST DEvenu UN RÉSEAU SOPHISTIQUE

VOL DE BÉTAIL : UN CAUCHEMAR PASTORAL

La porosité de la frontière entre le Nigeria et le Niger, associée à l'insuffisance des moyens de surveillance et d'application de la loi dans les zones reculées, permet au bétail volé d'être transporté illicitement au-delà des frontières internationales.²⁰ Ce commerce clandestin a non seulement un impact négatif sur les communautés et les économies locales, mais il soulève également des inquiétudes quant à la sécurité et à la stabilité de la région. Bien qu'il soit difficile de trouver des données à jour sur le vol de bétail dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger, un rapport de 2018 de l'International Crisis Group indique qu'entre juin 2017 et janvier 2018, environ 2 millions de bovins ont été volés dans tout le Nigeria, les États du nord-ouest de Sokoto, Zamfara et Katsina étant les principaux points chauds.²¹

Le vol de bétail a des racines historiques profondes dans les sociétés pastorales des régions frontalières entre le Nigeria et le Niger. Cependant, les conditions socio-économiques ont évolué, tout comme les motivations des voleurs de bétail.²² Dans sa forme actuelle, le vol de bétail n'est plus seulement une pratique culturelle motivée par la concurrence pour les ressources, mais une industrie criminelle florissante, le bétail volé constituant une marchandise précieuse pour les réseaux criminels opérant dans les zones frontalières. Les conséquences économiques de ce phénomène, tant pour les communautés pastorales qui perdent leurs troupeaux que pour l'économie régionale au sens large, sont profondes.

¹⁷ Punch Editorial Board., 'Save Nigeria from renewed banditry,' Punch Newspapers, (Feb 2024). - ¹⁸ Journaux Punch (Note 17). - ¹⁹ SBM Intelligence, 'The Economics of Nigeria's Kidnap Industry: Follow the Money', Aug. 2023. - ²⁰ UNODC, (2019), 'Transnational organized crime in West Africa: A threat assessment', United Nations. - ²¹ International Crisis Group, 'Stopping Nigeria's spiraling Farmer-Herders Violence', Africa Report No. 262, 26 July 2018. - ²² Rufa'i, M. A., 'Cattle rustling and armed banditry along Nigeria-Niger borderlands', Journal of Humanities and Social Sciences, vol. 23, no. 4 (Apr. 2018), pp. 66-73; Shuaibu, S. A. and Sama'ila, A., 'Pastoralist transhumance and conflicts in the Sahelian zone of the Nigeria-Niger Borderlands', South Asian Research Journal of Arts, Language and Literature, vol. 5, no. 4 (2023), pp. 1-10.

ICI, LES DIFFÉRENCES CULTURELLES ET LINGUISTIQUES CONTRIBUENT AUX DÉFIS DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE

Pour les éleveurs concernés, dont la subsistance, leur commerce et leur richesse reposent largement sur leurs troupeaux, le vol de bétail représente une attaque directe contre leur principale source de revenus. De plus, cet impact économique s'étend aux entreprises qui dépendent de l'économie pastorale, exacerbant la pauvreté et contribuant à l'agitation sociale.²³

Les ressources limitées des forces de l'ordre, le laxisme des contrôles frontaliers et l'étendue des frontières entre le Nigeria et le Niger rendent l'arrestation et la poursuite des voleurs de bétail extrêmement difficiles.²⁴ L'implication de réseaux criminels bien organisés, qui s'étendent souvent sur plusieurs juridictions, complique encore les efforts de répression, tout comme le manque de communication et de coordination efficaces entre les autorités nigérianes et nigériennes. Ici, les différences culturelles et linguistiques contribuent aux défis de la collaboration transfrontalière.

MODUS OPERANDI DES RÉSEAUX CRIMINELS

Les réseaux criminels opérant dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger présentent des modes opératoires sophistiqués qui comprennent l'utilisation d'itinéraires clandestins, de passages frontaliers éloignés et de pratiques de corruption au sein des agences chargées de l'application de la loi et du contrôle des frontières. De plus, ils s'appuient souvent sur les liens familiaux ou ethniques au sein des communautés très soudées qui chevauchent la frontière pour faciliter leurs activités. L'utilisation de la technologie est également devenue une caractéristique dominante, les réseaux criminels utilisant des canaux de communication chiffrés et des méthodes de transport avancées. Il est essentiel de comprendre ces tactiques opérationnelles afin que les autorités gardent une longueur d'avance sur l'évolution des stratégies criminelles.

Les traits ethnographiques partagés par les habitants des zones frontalières contribuent, dans une large mesure, à atténuer les obstacles économiques posés par les frontières officielles. Par conséquent, le commerce et les mouvements transfrontaliers sont devenus des aspects routiniers de la vie quotidienne. La zone frontalière s'étendant d'Illela, dans l'État de Sokoto, à Jibiya, dans l'État de Katsina, est particulièrement perméable, facilitant d'importants échanges entre le Nigeria et le Niger. Si le commerce transfrontalier légitime offre indubitablement des avantages en termes de coopération et d'intégration économique, la contrebande et la criminalité transfrontalière généralisées entraînent de multiples conséquences négatives. Le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, orchestré par des syndicats organisés, a entraîné la prolifération de gangs armés opérant à partir des zones forestières non réglementées qui relient les zones frontalières. Ces entités criminelles sont impliquées dans diverses activités néfastes, notamment le vol de bétail, les enlèvements contre rançon et les vols à main armée.

Les passages frontaliers informels utilisés par les bandes créent parfois de l'animosité et de la méfiance entre les différents groupes d'autodéfense qui luttent contre les bandits dans la région. « La méfiance entre les différents groupes d'autodéfense opérant dans la région exacerbe les tensions et encourage les attaques de représailles », a expliqué un chef communautaire masculin à Maradi, au Niger, lors d'un KII. L'étude a révélé que les allégations d'exécutions extrajudiciaires de civils innocents par certains groupes d'autodéfense trop zélés ont conduit à des attaques de représailles dans les villes, intensifiant l'animosité entre les différents groupes d'autodéfense, ainsi qu'entre la communauté locale et d'autres groupes d'autodéfense. En outre, le chef de la communauté interrogé à Maradi, au Niger, a souligné la difficulté d'identifier les auteurs de violences en raison de la présence de villages frontaliers jumeaux dans la majeure partie de la zone frontalière. Il a rapporté que :

En République du Niger, il existe des villes frontalières jumelles telles que Hirji, située à moins d'un kilomètre de la frontière, Mai Dabāro, située à seulement 40 pieds de la frontière, et Hwaru, visible depuis cet endroit. On trouve environ deux ou trois marchés le long de la frontière. Au Nigeria, les marchés s'appellent Magama et Jibiya, tandis que dans la région du Niger, les marchés s'appellent Hirji et Hwaru. Dans ces endroits, il est pratiquement impossible de distinguer les citoyens respectueux de la loi des criminels.

Il a également été découvert que certains jeunes criminels des villages frontaliers fournissent des renseignements aux bandits en échange d'une compensation financière. Ces informations sont précieuses pour les bandits, leur permettant de traverser la frontière la nuit à moto et lancer des attaques contre les habitants avant de se retirer dans les zones forestières qui s'étendent sur les villes frontalières. En conséquence, les groupes d'autodéfense des zones vulnérables ont établi des partenariats avec des groupes de l'autre côté de la frontière et mis en place des groupes d'autodéfense transfrontaliers, dans le but de renforcer la sécurité. Le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre le long de la frontière entre le Nigeria et le Niger est une préoccupation reconnue, qui témoigne de problèmes de sécurité plus vastes dans la région. La porosité des frontières, associée à la faiblesse des structures de gouvernance et d'application de la loi dans certaines régions, offre un environnement propice au trafic d'armes à travers les frontières internationales.²⁵ Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données quantitatives précises sur l'ampleur du commerce, les rapports des agences de sécurité, les preuves anecdotiques et les saisies occasionnelles d'armes dans les régions frontalières indiquent tous l'existence d'importants réseaux de commerce illicite d'armes opérant dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger.²⁶

La diffusion d'armes légères et de petit calibre dans la région a été liée à divers conflits, activités criminelles et actes de violence, ce qui souligne le besoin urgent d'efforts concertés et de stratégies globales visant à résoudre ce problème. Là encore, même si l'on ne dispose pas de statistiques exhaustives, la prévalence des groupes armés, des affrontements communautaires et des incidents violents dans les communautés frontalières montre que le commerce illicite des armes contribue à exacerber les problèmes de sécurité régionale.²⁷

²³ [Famine Early Warning System Network \(FEWS NET\), 'Nigeria Food Security Outlook June 2019 to January 2020: Continued Boko Haram conflict in northeast increasing displacement and food assistance needs', 2019](#) - ²⁴ [International Crisis Group, 'Violence in Nigeria's North-West: Rolling Back the Mayhem', Africa Report No. 288, 18 May 2020](#) - ²⁵ [ONUSC \(note 16\)](#) - ²⁶ [ONUSC \(note 16\)](#) - ²⁷ [Small Arms Survey, Small Arms Survey 2015: Weapons and the World \(Cambridge University Press: Cambridge, 2015\)](#).

APPROCHES EXISTANTES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

UN CERTAIN NOMBRE D'ACTEURS ÉTATIQUES JOUENT UN RÔLE CRUCIAL DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LES ZONES FRONTALIÈRES ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER. LES AGENCES DE CONTRÔLE DES FRONTIÈRES, DES FONCTIONNAIRES DE L'IMMIGRATION AUX AGENTS DES DOUANES, JOUENT LE RÔLE DE GARDIENS EN SURVEILLANT LES FLUX DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES.



Les services des douanes du Nigeria (NCS) et du Niger font partie intégrante de l'application des réglementations douanières, de la prévention du commerce illégal et de la lutte contre la contrebande transfrontalière.²⁸ Dans le même temps, les services d'immigration du Nigeria (NIS) et du Niger contrôlent les mouvements de personnes à travers la frontière, délivrent des visas, des permis et des passeports, et effectuent des patrouilles frontalières pour empêcher l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains.²⁹ De plus, les forces de police nigériennes et les forces de sécurité nigériennes sont chargées de maintenir l'ordre public, de lutter contre la contrebande, le trafic et le terrorisme, tout en assurant la sécurité générale le long de la frontière.³⁰ Enfin, les fonctionnaires locaux des douanes et de l'immigration en poste aux frontières facilitent les mouvements légaux, effectuent des inspections et contrôlent les activités pour s'assurer qu'elles sont conformes aux réglementations.³¹

L'impact des activités criminelles transfrontalières le long de l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina est profond, affectant la sécurité, les moyens de subsistance et la stabilité régionale dans les deux pays.³² Par conséquent, une série de stratégies a été adoptée afin de lutter contre la criminalité transfrontalière dans la région :

INITIATIVES CIVILES

De nombreux chefs traditionnels et religieux, des deux côtés de la frontière, usent de leur influence au sein des communautés pour promouvoir la cohésion sociale, arbitrer les conflits et, par le biais de conseils moraux et d'enseignements culturels, décourager l'engagement dans des activités illicites. Selon un chef de communauté de Birnin Konni, en République du Niger, « nous apprécions notre collaboration avec nos homologues du Nigeria. Nous échangeons des informations entre nous [les autorités traditionnelles] pour prévenir les attaques des bandits », a expliqué également un chef traditionnel d'Illela, dans l'État de Sokoto :

Nous échangeons des informations avec nos homologues de Konni, en République du Niger, ce qui contribue à réduire les cas de banditisme armé de part et d'autre de la frontière. Nous sommes un seul peuple ; les frontières ne nous ont pas divisés. Les Nigériens viennent ici [Illela, Nigeria] pour cultiver nos terres et nous les autorisons toujours à le faire.

En outre, un participant masculin à un FGD à Faru, Maradi, République du Niger, a déclaré :

Bien qu'il n'y ait pas de coopération formelle visible entre les institutions frontalières, il existe une coopération informelle entre diverses institutions traditionnelles : Sarakuna [chefs locaux], Hakimai [chefs de village], organisations culturelles telles que les plateformes de festivités et de sports, et kungiyoyin sada zumunta [organisations sociales] à Maradi, Katsina, Dan Issa et Faru. Faru, en particulier, sert de centre social. Il s'agit d'un village établi sur la ligne frontalière afin d'attirer des réunions sociales entre des personnes originaires du Nigéria et du Niger sans discrimination.

Les communautés des villages mentionnés ont établi une collaboration en échangeant des informations par le biais des téléphones mobiles, les médias sociaux ayant joué un rôle majeur dans l'amélioration de la sécurité ces derniers temps. Plus généralement, les liens socioculturels jouent un rôle crucial dans la promotion de la collaboration entre les communautés frontalières de la région de Sokoto-Zamfara-Katsina.

**“ NOUS SOMMES
UN SEUL PEUPLE ;
LES FRONTIÈRES
NE NOUS ONT PAS
DIVISÉS ”**

²⁸ Loi sur le service des douanes du Nigéria, 1964. - ²⁹ Loi nigérienne sur l'immigration, 2015. - ³⁰ Loi sur la police nigérienne, 2020. - ³¹ [International Organization for Migration/Displacement Tracking Matrix \(IOM/DTM\), "Rapid assessment: Katsina, Sokoto and Zamfara", 11 June 2019](#) - ³² ONUDC (note 15).

Les associations informelles collaborent souvent avec leurs homologues nigériens pour créer des groupes d'autodéfense chargés de patrouiller dans leurs zones respectives. Ces arrangements restent toutefois informels et ne sont pas reconnus par les autorités. Selon un informateur clé à Jibiya, dans l'État de Katsina :

Nous avons le «Jibiya People's Forum», qui supervise la coopération en matière de sécurité par le biais des activités de Yan Sakai et Yan Banga [groupes d'autodéfense]. Leurs responsabilités s'étendent au-delà de la frontière et nous organisons généralement notre population avec l'aide de nos chefs traditionnels

Ces initiatives civiles complètent les efforts déployés par les gouvernements et représentent une approche multipartite de la lutte contre la criminalité transfrontalière. En s'appuyant sur les connaissances locales et les réseaux communautaires, ces initiatives peuvent contribuer à promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région.

PATROUILLES FRONTALIÈRES COMMUNES

Des patrouilles frontalières conjointes entre le Nigeria et le Niger ont été mises en place dans le cadre d'un protocole d'accord de 2015 sur la coopération en matière de sécurité visant à renforcer la sécurité des frontières, l'échange de renseignements et les opérations coordonnées contre les gangs criminels opérant dans les zones frontalières.³³ Ainsi, le NCS et le NIS patrouillent périodiquement dans les zones vulnérables de la frontière avec leurs homologues du Niger afin de renforcer la coopération et de répondre aux activités criminelles, comme la contrebande, le trafic d'êtres humains et le terrorisme. Des patrouilles spéciales et la patrouille frontalière commune Nigeria-Niger supervisent généralement ces opérations. Des informateurs clés ont indiqué que l'initiative avait permis de perturber des opérations criminelles et d'arrêter des personnes se livrant à diverses activités illicites. Il a également été souligné que sans l'aide des autorités nigériennes, il n'aurait pas été possible d'appréhender la majorité des syndicats de trafiquants dans la région. Comme l'a fait remarquer un agent des patrouilles frontalières à Illela, dans l'État de Sokoto, « en partageant des renseignements et en coordonnant les opérations, ces patrouilles ont contribué à améliorer la situation générale en matière de sécurité dans les zones frontalières. » Un participant au FGD à Magama, dans l'État de Katsina, a également affirmé :

Dans le passé, des tentatives ont été faites dans le cadre de l'initiative de patrouille conjointe impliquant deux agents de sécurité bien connus : Na'Allah au Niger et Mai Kaho au Nigeria, qui ont permis d'appréhender des criminels frontaliers et de réduire la criminalité frontalière le long de l'axe frontalier Magama-Dan Issa-Maradi.

L'amélioration des réseaux de communication a également facilité l'efficacité de ces patrouilles, en permettant le partage d'informations en temps réel et la coordination entre les forces de sécurité des deux pays. Selon un agent nigérian chargé de l'application de la loi à Magama, dans l'État de Katsina, « l'utilisation de téléphones portables pour échanger des informations a considérablement amélioré notre collaboration. Les médias sociaux ont également beaucoup contribué à renforcer récemment la sécurité [dans cette communauté frontalière]. »

Malgré ces succès, les patrouilles frontalières conjointes sont confrontées à plusieurs défis. Un engagement politique durable est crucial, car les changements de gouvernement ou de priorités pourraient nuire à l'efficacité des patrouilles. Les contraintes en matière de ressources, notamment le financement et l'équipement limités, posent des défis opérationnels importants, tout comme la pénurie de main-d'œuvre, en particulier dans les zones éloignées et difficiles d'accès le long de la frontière. À cela s'ajoutent des obstacles logistiques tels que des infrastructures insuffisantes et un terrain accidenté. Comme l'a déploré un agent de sécurité nigérian travaillant à un poste frontière entre le Nigeria et le Niger, « nous ne disposons pas des ressources et des outils nécessaires pour renforcer les patrouilles frontalières. » Pour relever ces défis, il faut s'efforcer de maintenir la volonté politique, augmenter les investissements en ressources et en équipements et renforcer la coordination entre les autorités nigérianes et nigériennes. Plus récemment, la fermeture des frontières, à la suite du coup d'État de juillet 2023, au Niger a rendu cette collaboration impossible.

“ DANS LE PASSÉ, DES TENTATIVES ONT ÉTÉ FAITES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DE PATROUILLE CONJOINTE IMPLIQUANT DEUX AGENTS DE SÉCURITÉ BIEN CONNUS : NA'ALLAH AU NIGER ET MAI KAHU AU NIGERIA, QUI ONT PERMIS D'APPRÉHENDER DES CRIMINELS FRONTALIERS ET DE RÉDUIRE LA CRIMINALITÉ FRONTALIÈRE LE LONG DE L'AXE FRONTALIER MAGAMA-DAN ISSA-MARADI ”

³³ Entretien téléphonique avec un responsable de la CEDEAO, 20 février 2024.

PAR L'INTERMÉDIAIRE DU WAPCC, LE NIGERIA, LE NIGER ET D'AUTRES ÉTATS MEMBRES PEUVENT PARTAGER DES INFORMATIONS AINSI QUE DES BONNES PRATIQUES, FACILITANT AINSI L'EXPLOITATION DES RESSOURCES ET DE L'EXPERTISE COLLECTIVES

COOPÉRATION RÉGIONALE

Le Nigeria et le Niger participent activement à la CEDEAO pour relever divers défis régionaux en matière de sécurité, notamment la criminalité transfrontalière. À cet égard, le Comité des chefs de police de l'Afrique de l'Ouest (CCPAO) de la CEDEAO constitue une plateforme de coopération essentielle. Selon un fonctionnaire du secrétariat de la CEDEAO, « ce comité réunit les chefs des forces de police des États membres, y compris le Nigeria et le Niger, pour collaborer sur les questions liées à l'application de la loi et à la sécurité. »³⁴ Par l'intermédiaire du WAPCC, le Nigeria, le Niger et d'autres États membres peuvent partager des informations ainsi que des bonnes pratiques, facilitant ainsi l'exploitation des ressources et de l'expertise collectives.

Le fonctionnaire du Secrétariat de la CEDEAO a également souligné le rôle du Groupe d'action interministériel contre la criminalité transnationale organisée (GIATOC), qui sert de forum de collaboration pour les ministères et les agences gouvernementales responsables de la lutte contre la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : « par le biais du GIATOC, les États membres élaborent des stratégies, des politiques et des plans d'action pour lutter contre diverses formes de criminalité organisée, y compris le trafic de drogue, la contrebande d'armes et le blanchiment d'argent. » Ainsi, l'engagement dans le GIATOC permet au Nigeria et au Niger d'aligner leurs efforts nationaux sur les initiatives régionales visant à lutter contre la criminalité transfrontalière.

PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Il existe plusieurs programmes de coopération transfrontalière entre le Nigeria et le Niger, soutenus financièrement par diverses organisations internationales, dont la CEDEAO, l'Union européenne (UE) et les Nations unies (ONU), ainsi que par d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. Un informateur clé de Jibiya, dans l'État de Katsina, a cité le Programme de coopération transfrontalière de la CEDEAO, financé par la CEDEAO et d'autres partenaires internationaux, qui soutient des initiatives en Afrique de l'Ouest visant à promouvoir la coopération et le développement socio-économique parmi les communautés frontalières, et à renforcer la gestion et la sécurité des frontières.

En outre, l'UE a financé plusieurs programmes de coopération transfrontalière destinés à renforcer la collaboration entre le Nigeria et le Niger. Un fonctionnaire du secrétariat de la CEDEAO a fait référence au projet de soutien Niger-Nigeria, qui « se concentre sur le renforcement de la sécurité, de la stabilité et du développement dans les zones frontalières entre les deux pays. » L'UE soutient également la stratégie de la CEDEAO pour la gestion et la sécurité des frontières, qui se concentre sur l'amélioration des infrastructures frontalières, le renforcement des mesures de contrôle des frontières et la promotion du partage d'informations entre les agences frontalières dans la région de l'Afrique de l'Ouest.³⁵

L'UE finance le programme de sécurité transfrontalière, chargé d'améliorer la collaboration en matière de sécurité transfrontalière entre le Nigeria et le Niger. Il s'agit notamment d'appuyer des projets visant à renforcer la surveillance des frontières, à lutter contre la criminalité transfrontalière et à promouvoir la coopération régionale entre les services répressifs.³⁶ L'UE soutient également le programme de développement régional et de protection, conçu pour améliorer les moyens de subsistance, promouvoir la cohésion sociale et améliorer l'accès aux services de base (les soins de santé, l'éducation, etc.) pour les populations vulnérables résidant dans les régions frontalières des deux pays.³⁷

³⁴ Entretien téléphonique avec un responsable de la CEDEAO, 20 février 2024. - ³⁵ [EU. \(2019\). Support to ECOWAS Regional Peace, Security and Stability Mandate \(EU-ECOWAS PSS\). European Union External Action.](#) - ³⁶ Le support de l'UE (note 37) - ³⁷ Le support de l'UE (note 37).

LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE LE LONG DE L'AXE SOKOTO-ZAMFARA-KATSINA DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER EXIGE UNE SYMPHONIE DE COLLABORATIONS ENTRE LES PARTIES PRENANTES. L'ANALYSE DES DONNÉES SECONDAIRES ET PRIMAIRES RÉVÈLE TOUTEFOIS UN ENSEMBLE DE NOTES DISCORDANTES SOUS LA FORME D'OBSTACLES INSTITUTIONNELS, DE CONTRAINTES DE RESSOURCES, DE FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE CONSIDÉRATIONS POLITIQUES QUI, ENSEMBLE, ENTRAVENT LES PROGRÈS.

OBSTACLES INSTITUTIONNELS

“ NOUS NE DISPOSONS PAS DES RESSOURCES ET DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR RENFORCER LES PATROUILLES FRONTALIÈRES ”

Plusieurs barrières institutionnelles empêchent une collaboration efficace entre les différents acteurs étatiques impliqués dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Comme l'a fait remarquer un membre du personnel du NIS, « l'un des principaux obstacles est le manque de coordination et de communication entre les différents acteurs étatiques. » Chaque agence a tendance à fonctionner de manière indépendante, en suivant ses propres priorités, procédures et chaînes de commandement. Dans le même temps, la bureaucratie crée des goulots d'étranglement administratifs complexes, entravant

la mise en œuvre d'initiatives de collaboration entre différentes agences gouvernementales. Il en résulte des efforts décousus en matière de contrôle des frontières et des occasions manquées de collaboration.

Les limites juridictionnelles entre les agences ne semblent pas clairement définies, engendrant une certaine confusion et des conflits au niveau des responsabilités. Ce qui entraîne des lacunes dans l'application de la législation et des chevauchements d'efforts, réduisant l'efficacité des mesures de contrôle aux frontières. Les divergences entre les cadres juridiques et les questions juridictionnelles entre le Nigeria et le Niger compliquent la lutte contre la criminalité transfrontalière. Les criminels exploitent souvent les lacunes et les failles juridiques, ce qui rend difficile la tâche des services répressifs qui doivent poursuivre les auteurs d'infractions de manière transparente au-delà des frontières. L'amélioration de la coopération diplomatique et l'harmonisation des cadres juridiques sont des étapes essentielles pour résoudre ces questions juridictionnelles.

Les agents de sécurité ont également indiqué que les ressources limitées, notamment en termes de financement, de personnel et d'équipement, entravent la capacité des acteurs étatiques à lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière. Selon un agent de sécurité nigérian travaillant au poste frontière :

Nous ne disposons pas des ressources et des outils nécessaires pour renforcer les patrouilles frontalières. Notre gouvernement ne semble pas vouloir s'attaquer sérieusement au banditisme armé dans les communautés frontalières. Même le paiement de nos allocations pose problème. Nous ne recevons pas toujours nos allocations.

L'application de l'État de droit dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger est également considérée comme très imparfaite. De nombreuses personnes interrogées ont exprimé leur mécontentement face à la libération fréquente de criminels par les tribunaux, attribuée à des goulots d'étranglement dans le système judiciaire. Cette question constitue un obstacle important à la promotion des efforts de collaboration entre les communautés locales lorsqu'il s'agit de lutter contre l'insécurité. L'analyse des données de terrain montre que les nombreux acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité transfrontalière dans la zone étudiée mènent des opérations cloisonnées. La majorité d'entre eux ne semblent pas avoir connaissance de stratégies réussies en matière de partenariat avec les agences de sécurité.³⁸ Nos entretiens avec les chefs de village, les commerçants transfrontaliers, les motards (« Yan Kabu-Kabu ») et les justiciers Yan Sakai³⁹, ainsi qu'avec le syndicat national des travailleurs du transport routier, révèlent une très faible coopération entre leurs organisations respectives et les autorités chargées de la sécurité.⁴⁰ Si la majorité des personnes interrogées ont exprimé leur inquiétude quant à la porosité de la frontière, soulignant les conséquences locales potentiellement dévastatrices des activités criminelles transnationales, la collaboration ou la coopération entre les agences de sécurité et les organisations de la société civile a généralement été très peu évoquée. L'accent a plutôt été mis sur l'augmentation des effectifs et des équipements, ainsi que sur la (re)formation du personnel de sécurité.⁴¹

Les participants ont notamment observé que les conflits juridictionnels sont souvent dus au fait que les autorités traditionnelles et religieuses opèrent dans leurs propres domaines, qui ne correspondent pas toujours aux frontières administratives officielles. Un chef traditionnel d'Illéla, dans l'État de Sokoto, a déclaré que « ce décalage entraîne des difficultés dans la coordination des efforts pour lutter contre les crimes transfrontaliers, car les conflits juridictionnels empêchent parfois une coopération sans faille. » Certains informateurs clés se sont plaints du fait que les autorités traditionnelles et religieuses sont souvent confrontées à des problèmes liés à l'absence de reconnaissance formelle ou d'autorité légale de la part de l'État. Cela affaiblit leur légitimité et leur influence, entravant ainsi, selon un chef de communauté de Jibiya, dans l'État de Katsina, « leur capacité à collaborer efficacement avec les représentants de l'État et les autorités locales dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. »

³⁸ Notes de terrain sur diverses communautés frontalières le long des États de Sokoto, Zamfara et Katsina, décembre 2023. - ³⁹ Désigne les groupes d'autodéfense non reconnus par le gouvernement. - ⁴⁰ Données de terrain, décembre 2023. - ⁴¹ Notes de terrain, décembre 2023.

De nombreux villageois ont regretté l'absence apparente de coopération significative entre les communautés situées le long de la frontière entre le Nigeria et le Niger en vue d'améliorer la sécurité locale. Par exemple, dans le passé, une coopération significative a permis de réduire la criminalité frontalière dans l'axe Magama-Dan Issa-Maradi grâce aux initiatives individuelles de deux responsables de la sécurité : Na'Allah en République du Niger et Mai Kaho au Nigéria.⁴² Cette coopération n'existe plus aujourd'hui.

Dans l'ensemble, en évoquant l'érosion des capacités institutionnelles, Fukuyama considère que l'architecture de sécurité du nord du Nigeria repose sur des fondations très faibles, ce qui a conduit à un effondrement de la gouvernance de l'État et empêché l'application des règles formelles ancrées dans l'ordre social.⁴³ Igbuzor partage ce point de vue et considère l'insécurité actuelle du Nigeria comme le résultat de l'échec des efforts du gouvernement.⁴⁴

MÉFIANCE DE LA COMMUNAUTÉ

Les communautés locales ont l'impression que les forces de l'ordre nigérianes ne s'engagent pas dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, telle que le banditisme et les enlèvements.⁴⁵ Un chef de communauté de l'État de Katsina s'est plaint que « le gouvernement ne prend pas du tout au sérieux la lutte contre le banditisme. » Un autre informateur a reproché à la police et à l'armée de ne pas répondre aux appels à l'aide :

Lorsque des bandits attaquent une communauté donnée et que vous vous empressiez de contacter les agents de sécurité, ceux-ci ne réagissent pas rapidement. Ils attendront que les bandits aient quitté la communauté avant de les voir. Ils ne sont pas du tout fiables. Dans certains cas, ils s'enfuient également.

L'incapacité des forces de l'ordre à répondre rapidement aux appels de détresse a eu un impact sur la volonté des citoyens de coopérer avec le gouvernement dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Dans certains cas, le manque apparent d'engagement a créé un environnement favorable aux acteurs armés non étatiques qui opèrent en tant que groupes d'autodéfense. Toutefois, en raison du manque de formation formelle en matière de sécurité, certains membres de groupes d'autodéfense finissent par se livrer à des actes de violence et à des violations des droits de l'homme qui aggravent encore plus la situation en matière de sécurité.

Tout cela est aggravé par ce qui semble être une coupure croissante entre la population, en particulier les communautés rurales, et le gouvernement, les premiers étant souvent convaincus que le second se soucie peu de leur bien-être et de leur sécurité. Cette situation a engendré l'incompréhension, la méfiance, voire la haine, se traduisant par une réticence à s'associer au gouvernement ou aux agents de sécurité déployés localement. Un homme participant au FGD à Gurbin Bore, dans l'État de Zamfara, a fait remarquer : « Il est difficile de s'associer à un gouvernement qui ne semble pas se soucier de savoir si nous vivons ou si nous mourons. »

La méfiance des communautés touchées à l'égard du personnel policier et militaire dissuade également les habitants de partager des informations avec les forces de l'ordre. Par exemple, un répondant de l'État de Zamfara a affirmé :

Nous [la population locale] ne voulons pas partager de rapport de renseignement avec la police ou l'armée, car il arrive qu'ils divulguent le rapport aux bandits et leur communiquent même l'identité du journaliste. À moins que Dieu ne vous sauve, les bandits utiliseront les informations [qu'ils ont obtenues des agents de sécurité] pour vous retrouver et vous tuer. De nombreuses personnes ont été tuées parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir fourni des renseignements à la police et à l'armée.

Ce manque de confiance dans les agents de sécurité, partagé par de nombreuses autres personnes interrogées, a empêché la police et l'armée d'obtenir les renseignements dont elles ont besoin pour lutter efficacement contre les bandits et autres criminels qui sévissent dans les communautés locales. En l'absence de ces informations vitales, des experts en sécurité, comme le major général à la retraite Babagana Monguno, Conseiller national pour la sécurité auprès du président Buhari du Nigeria, estiment que « quelles que soient les sommes dépensées pour les forces de défense, aussi bien terrestres, aériennes, maritimes que policières, vous serez comme trois aveugles opérant dans un lieu sombre. »⁴⁶



⁴² Les noms donnés sont des pseudonymes. Données de terrain, frontière de Magama, décembre 2023. - ⁴³ Fukuyama, F., Construction de l'État : gouvernance et ordre mondial au 21^e siècle (Cornell University Press : 2004). - ⁴⁴ Igbuzor, O., « L'éducation à la paix et à la sécurité : un facteur critique pour une paix durable et un développement national », International Journal of Peace and Development Studies, vol. 2, non. 1 (2011), p. 1 à 7. - ⁴⁵ Notes de terrain, frontière Jibiya-Magama, décembre 2023. - ⁴⁶ Vanguard, 'Intelligence remains effective instrument in fighting insurgency, banditry - NSA', 11 Sep. 2021.

GESTION INEFFECTIVE DES FRONTIÈRES

Une gestion inefficace des frontières dans la région du Sahel n'a pas seulement un impact sur les populations résidant dans les zones frontalières, mais, compte tenu de l'émergence d'organisations terroristes, d'acteurs non étatiques violents et de groupes criminels organisés, elle constitue une menace pour la sécurité et la paix dans le monde. Une nouvelle stratégie est donc nécessaire pour améliorer la gestion des frontières et la sécurité humaine dans les régions frontalières du Sahel. Il est nécessaire d'améliorer la communication avec les populations locales afin d'établir leurs préoccupations concernant les efforts de maintien de l'ordre, tout en protégeant le commerce transfrontalier non officiel qui s'est avéré essentiel à leurs moyens de subsistance et à leur sécurité alimentaire. Parallèlement, le renforcement du capital social du gouvernement dans les communautés frontalières et l'amélioration des systèmes de résolution des conflits sont des conditions préalables à l'amélioration des mécanismes de coordination de la sécurité transfrontalière. Ces efforts devraient être poursuivis parallèlement au développement des capacités des agences

frontalières et à l'accroissement de la présence du gouvernement dans les zones frontalières.

Comme nous l'avons souligné précédemment, il semble qu'il n'y ait pas de relations solides entre les agences gouvernementales et les organisations/associations intercommunautaires. Des sentiments ethniques contradictoires sont utilisés pour construire des identités au sein de ces associations, les gouvernements semblant réticents à affronter cette réalité. L'absence de réponse à cette question a rendu de plus en plus difficile l'établissement de partenariats efficaces et durables dans l'administration des communautés frontalières et la mise en œuvre de stratégies de collaboration fructueuses. L'ethnicisation des conflits, provoquée en partie par les activités de Yan Sakai, Kato da Gora et d'autres organisations d'autodéfense, a déclenché une violence généralisée dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger, dont les communautés locales sont les premières victimes.

FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La pauvreté est un problème omniprésent dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger, ce qui constitue un terrain fertile pour les activités criminelles.⁴⁷ L'insuffisance des ressources et l'absence d'emplois légitimes poussent les individus à se tourner vers des activités illicites, les entreprises criminelles semblant représenter la seule option viable pour assurer leur subsistance financière. Les taux de chômage élevés contribuent donc à la croissance des réseaux criminels, ce qui fait qu'il est difficile pour les parties prenantes de briser les cycles de la criminalité et de collaborer efficacement.

L'ignorance généralisée des conséquences de la criminalité transfrontalière entrave également les efforts de collaboration, de nombreuses personnes étant impliquées par inadvertance dans des activités illégales par manque de sensibilisation. Cette ignorance empêche également le développement de campagnes éducatives efficaces visant à prévenir que les individus ne deviennent la proie de réseaux criminels. Plus généralement, l'accès limité à l'éducation constitue un autre défi de taille, perpétuant les cycles de pauvreté et d'ignorance. L'absence d'éducation adéquate signifie que les individus ont moins de chances de trouver un emploi légitime, tout en faisant obstacle au développement des capacités de réflexion critique nécessaires pour faire des choix éclairés et éviter d'être entraînés dans la criminalité transfrontalière.

L'érosion des systèmes de valeurs communautaires ne fait qu'aggraver le défi que représente la lutte contre les crimes transfrontaliers tels que le banditisme et la contrebande. Un informateur de l'État de Zamfara a fait remarquer que « l'effondrement des valeurs morales [dans la société] est un facteur essentiel des problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés. »⁴⁸ Selon lui, la perte de valeurs morales et l'absence de crainte de Dieu ont conduit les gens à travailler comme informateurs pour les bandits. La plupart des attaques et des enlèvements perpétrés par les bandits dépendent des activités des informateurs qui vivent au sein des communautés touchées. À ce titre, l'affaiblissement des systèmes de valeurs communautaires constitue une menace sérieuse pour la sécurité nationale. À cet égard, Ehrlich souligne l'importance de l'éducation civique pour relever les défis en matière de sécurité, affirmant qu'un individu engagé civiquement sera « prêt à voir les dimensions morales et civiques des problèmes. »⁴⁹ Sur ce point, nous sommes d'accord avec Checkoway et Aldana, qui soutiennent que doter les gens de connaissances civiques de base peut leur permettre « d'agir collectivement pour résoudre des problèmes d'intérêt public. »⁵⁰ Les membres du gouvernement nigérian ont également l'obligation morale de montrer l'exemple en s'opposant à l'injustice sociale et à la corruption.

**L'INSUFFISANCE
DES RESSOURCES
ET L'ABSENCE
D'EMPLOIS LÉGI-
TIMES POUSSENT
LES INDIVIDUS À
SE TOURNER VERS
DES ACTIVITÉS IL-
LICITES, LES EN-
TREPRISES CRIMI-
NELLES SEMBLANT
REPRÉSENTER LA
SEULE OPTION
VIALE POUR ASSU-
RER LEUR SUBSIS-
TANCE FINANCIÈRE**

⁴⁷ Archibong, M., 'Porous borders: Nigeria's security compromised by loose frontiers', [mauricearchibongtravels](https://mauricearchibongtravels.com/2012/06/11/porous-borders-nigerias-security-compromised-by-loose-frontiers/), 11 June 2012 - ⁴⁸ Notes de terrain, décembre 2023. - ⁴⁹ Ehrlich, T. (éd.), Responsabilité civique et enseignement supérieur (Oryx Press : Westport, Ct, 2000). - ⁵⁰ Checkoway, B. et Aldana, A., « Quatre formes d'engagement civique des jeunes pour une démocratie diversifiée », Revue des services à l'enfance et à la jeunesse, vol. 35, numéro 11 (2013), pages 1894 à 1899.

INFLUENCE DES ACTEURS POLITIQUES ET QUESTIONS DE CORRUPTION

L'influence des acteurs politiques dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger constitue un défi de taille pour une prévention efficace de la criminalité transfrontalière. Dans certains cas, des personnalités politiques peuvent être directement ou indirectement liées à des entreprises criminelles, empêchant les services répressifs de prendre des mesures décisives contre les activités illicites. Le lien entre la politique et la criminalité crée un environnement où la collaboration entre les parties prenantes devient difficile, les intérêts particuliers l'emportant sur l'engagement à lutter contre la criminalité transnationale. Plusieurs informateurs clés ont observé que les questions de sécurité ont été politisées à des fins politiques ou pour affaiblir les opposants, en particulier au Nigeria. L'ingérence politique dans les enquêtes et les poursuites ainsi que dans l'allocation des ressources compromet l'intégrité des initiatives de collaboration et érode la confiance du public dans le système judiciaire. Cette politisation tend à entraîner une application sélective des lois, certains groupes étant ciblés et d'autres négligés.

Au niveau décentralisé, les structures de gouvernance locale, telles que les autorités traditionnelles et les chefs de communautés, jouent un rôle essentiel dans la gestion des affaires locales et facilitent les interactions avec les institutions de l'État. Cependant, la corruption au sein de ces services décentralisés nuit à leur efficacité. Selon une personne interrogée à Gurbin Bore, dans l'État de Zamfara, « cette corruption se manifeste à travers les structures administratives locales, où les chefs traditionnels se livrent à des pratiques telles que la corruption et le favoritisme. » Ces actions sapent l'État de droit et affaiblissent la capacité des services décentralisés à lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière. Les ressources limitées allouées aux services décentralisés peuvent être détournées ou utilisées à des fins personnelles, ce qui entrave les efforts de collaboration et empêche la fourniture de services essentiels tels que la sécurité des frontières et l'application de la loi.

Au sein des agences de l'État, la corruption et la collusion avec des réseaux criminels peuvent également compromettre l'intégrité des opérations de maintien de l'ordre et entraver la coopération entre les agences. Selon une femme d'affaires de Jibiya, dans l'État de Katsina, « le problème est que de nombreux agents de sécurité sont corrompus ; ils ferment souvent les yeux sur la contrebande et d'autres activités illicites. » Un chef de communauté de Magama, dans l'État de Katsina, s'est également plaint :

Les points de contrôle de la police ne sont rien d'autre que des lieux d'extorsion ; les agents autorisent le passage de marchandises illégales ou de contrebande si vous les payez. Avec un pot-de-vin de cinquante ou cent nairas, un policier vous laissera passer sans aucun contrôle de sécurité.

Au niveau central, la corruption et les problèmes de gouvernance au sein des institutions gouvernementales, en particulier au Nigeria, entravent la collaboration dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

“ LES POINTS DE CONTRÔLE DE LA POLICE NE SONT RIEN D'AUTRE QUE DES LIEUX D'EXTORSION ; LES AGENTS AUTORISENT LE PASSAGE DE MARCHANDISES ILLÉGALES OU DE CONTREBANDE SI VOUS LES PAYEZ ”

.....

MANQUE DE COOPÉRATION ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

Les problèmes diplomatiques entre le Nigeria et le Niger limitent considérablement les efforts de prévention de la criminalité transfrontalière, qui nécessitent une approche coordonnée et coopérative entre les deux pays si l'on veut qu'ils soient efficaces.

La coopération intercommunale transfrontalière, y compris les partenariats entre autorités locales, apparaît comme un facteur crucial pour favoriser la collaboration dans les zones frontalières entre le Nigeria et le Niger, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre aux problèmes de sécurité. Malgré l'importance de la coopération intercommunale, de nombreux obstacles s'opposent aux efforts de collaboration. Il s'agit notamment de différences politiques et idéologiques, ainsi que d'incohérences juridiques et réglementaires entre le Nigeria et le Niger. La faiblesse des structures de gouvernance, la corruption et les capacités institutionnelles limitées des municipalités ne font qu'exacerber ces difficultés, entravant la mise en œuvre de projets communs et suscitant la méfiance des parties prenantes.

Le coup d'État de juillet 2023 au Niger a apporté une grande incertitude de l'autre côté de la frontière. Les participants ont souligné que le coup d'État avait perturbé les canaux de sécurité établis, entraînant une paralysie temporaire des efforts de collaboration. Selon un agent nigérien chargé de l'application de la loi, « avec le coup d'État et la rupture des liens diplomatiques avec le Nigeria, l'échange d'informations stagne, les opérations conjointes s'arrêtent et la méfiance plane lourdement dans l'air. »⁵¹

Les réseaux criminels ont su exploiter les instabilités créées par le coup d'État et les autres dissensions diplomatiques entre les deux pays. Les trafiquants d'êtres humains se faufilent à travers les lacunes en matière d'échange d'informations, les trafiquants de drogue profitent de l'affaiblissement des contrôles aux frontières et les réseaux de vol de ressources opèrent en toute impunité en l'absence d'une action coordonnée. Ainsi, les coups d'État et les conflits diplomatiques représentent une aubaine pour ces acteurs illicites, leur permettant de renforcer leur emprise sur les zones frontalières.

Les résultats indiquent également que la fermeture des frontières terrestres à la suite du coup d'État, Boko Haram, les bandits et d'autres groupes criminels sont devenus plus actifs dans l'ensemble du pays. Cela remet en question les avantages de la fermeture sur le plan de la sécurité et souligne la nécessité d'une discussion plus globale sur les mesures de contrôle des frontières, qui tiennent compte des divers points d'entrée non officiels où la contrebande continue de proliférer. Les justifications officielles de la fermeture ont fait référence aux intérêts (économiques) nationaux souverains et au protocole de la CEDEAO. Certains critiques affirment que la fermeture de la frontière enfreint les dispositions du traité de la CEDEAO en matière de libre-échange et qu'elle ternit un accord de libre-échange historique signé par 54 nations africaines cinq semaines seulement avant la fermeture de la frontière. Pour les voisins du Nigeria, en particulier le Bénin et le Niger, la stratégie a eu des effets économiques négatifs considérables.⁵² Dans ces conditions, la politique de fermeture des frontières du gouvernement nigérien ne semble pas être une solution à long terme, ni même à moyen terme, aux problèmes de sécurité soulevés, pas plus qu'elle ne représente une stratégie durable pour la croissance économique.

La majorité des armes utilisées par les bandits à la frontière entre le Nigeria et le Niger semblent entrer dans la région par les frontières du Nigeria, où les activités de contrebande d'armes sont nettement plus élevées que la moyenne de la région d'Afrique de l'Ouest selon l'indice de la criminalité organisée de 2021.⁵³ Il est amplement prouvé que l'argent provenant des enlèvements de bandits et des vols de bétail sert à acheter davantage d'armes aux membres de Boko Haram et d'autres organisations extrémistes. Globalement, la fermeture des frontières au Nigeria en 2023 a eu très peu d'effet sur la croissance du marché de l'armement, en particulier le long de la frontière entre le Nigeria et le Niger.

LES RÉSEAUX CRIMINELS ONT SU EXPLOITER LES INSTABILITÉS CRÉÉES PAR LE COUP D'ÉTAT ET LES AUTRES DISSENSIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LES DEUX PAYS

⁵¹ Notes de terrain, Dan Issa, Maradi, décembre 2023. - ⁵² Notes de terrain, Illela, Sokoto, décembre 2023 - ⁵³ [Ogbonna, C.N., Lenshie, N.E. & Nwangwu, C. Border Governance, Migration Securitisation, and Security Challenges in Nigeria. Soc 60, 297–309 \(2023\)](#)

LES AUTORITÉS AFFIRMENT QUE LES NOMBREUX POINTS DE CONTRÔLE SONT NÉCESSAIRES PARCE QU'IL N'Y A PAS ASSEZ DE PERSONNEL DE SÉCURITÉ OU DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES POUR COUVRIR LES FRONTIÈRES VASTES ET POREUSES DE LA RÉGION

GESTION DÉFICIENTE DES POINTS DE CONTRÔLE ET COLLECTE ET PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS PAR LES AGENCES DE SÉCURITÉ

Diverses agences de sécurité, dont la National Drug Law Enforcement Agency, le Nigeria Security and Civil Defense Corps, l'armée, les douanes, l'immigration et la police, ont été identifiées comme exploitant des points de contrôle dans des lieux de recherche au Nigeria. Différentes unités des forces de l'ordre, notamment la brigade anti-bombe, la patrouille mixte Nigéria-Niger, le département des enquêtes criminelles et la police mobile, gèrent des points de contrôle distincts. Cette prolifération de points de contrôle et l'absence de synergie claire entre eux rendent la collaboration difficile.

Les autorités affirment que les nombreux points de contrôle sont nécessaires parce qu'il n'y a pas assez de personnel de sécurité ou de ressources technologiques pour couvrir les frontières vastes et poreuses de la région. En conséquence, des points de contrôle sont érigés à des endroits stratégiques, par exemple, là où les itinéraires illicites rejoignent une route principale menant à un centre-ville important. Le personnel de sécurité mène des opérations d'interpellation et de fouille aux points de contrôle, entravant ainsi les mouvements des trafiquants et des contrebandiers qui tentent d'échapper au personnel de sécurité et de livrer leurs marchandises aux centres commerciaux. Ils sont également destinés à faciliter le partage et l'acquisition de renseignements.

Les agences ont pu dissuader certains délits grâce à la fouille des véhicules. Afin de susciter un sentiment constant de crainte chez les criminels transfrontaliers, le personnel chargé de la sécurité aux frontières effectue souvent une rotation des itinéraires de patrouille d'un endroit à l'autre. En règle générale, toutefois, plusieurs facteurs nuisent à l'efficacité des points de contrôle. Les contrebandiers et les trafiquants d'êtres humains utilisent des informateurs pour contourner les points de contrôle, opérant souvent pendant la nuit lorsque la structure de sécurité est faible et que les postes temporaires sont retirés. Il n'existe pas de système de contrôle global permettant aux différents services de sécurité aux frontières de communiquer et d'échanger des idées au cours des enquêtes.

Les agences de sécurité utilisent des tactiques formelles et informelles pour recueillir et échanger des renseignements afin de lutter contre la criminalité transfrontalière le long de la frontière entre le Nigeria et le Niger. Ces canaux comprennent le personnel de terrain, les communautés frontalières et les collaborations avec des organisations de sécurité sœurs. Toutefois, ces méthodes se sont souvent révélées insuffisantes en raison de l'absence de mise en œuvre robuste de technologies modernes, telles que la surveillance par satellite.

Les échanges d'informations secrètes entre agences, en particulier entre le NCS et le NIS, ont lieu lorsqu'ils sont jugés cruciaux pour faire face à des menaces économiques ou sociétales communes. Ce système est toutefois miné par un manque de confiance entre les deux agences en particulier, et par un manque général de profondeur en ce qui concerne la collaboration, la coordination et la coopération entre les agences, ainsi que par un dévouement insuffisant à la sauvegarde des intérêts des différentes communautés frontalières. Par conséquent, les progrès dans la lutte contre la criminalité transfrontalière grâce à l'échange d'informations dans ces régions ont été limités au fil du temps.

LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS L'AXE SOKOTO-ZAMFARA-KATSINA DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE NIGERIA ET LE NIGER EXIGE UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE. DANS CE DOMAINE, LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES, NOTAMMENT LES SERVICES RÉPRESSIFS, LES COMMUNAUTÉS LOCALES, LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX, OFFRE LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UN CADRE SOLIDE POUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS, LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET LA COORDINATION DES ACTIONS. ON NE SAURAIT TROP INSISTER SUR L'IMPORTANCE DE COMPRENDRE LA DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION POUR MIEUX CERNER LES CAUSES PROFONDES DES ACTIVITÉS CRIMINELLES ET ÉLABORER DES STRATÉGIES D'INTERVENTION CIBLÉES.

Le document a également mis en évidence la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer les capacités des institutions et du personnel impliqués dans la sécurité des frontières. Les programmes de formation, les mises à niveau technologiques et la création de groupes de travail conjoints peuvent contribuer de manière significative à l'efficacité des efforts de lutte contre la criminalité.

Il est essentiel de reconnaître la nature transnationale des crimes transfrontaliers et impératif de favoriser les relations diplomatiques avec les pays voisins. À cet égard, la collaboration aux niveaux régional et international est indispensable pour créer un front uni contre les réseaux criminels qui opèrent au-delà des frontières.

RECOMMANDATIONS

Compte tenu de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont proposées à diverses parties prenantes. Elles visent non seulement à atténuer les menaces immédiates posées par la criminalité transfrontalière, mais aussi à contribuer au développement global et à la stabilité de l'axe Sokoto-Zamfara-Katsina et de ses régions environnantes.

GOVERNEMENTS NATIONAUX (NIGERIA ET NIGER)

Court terme (0-6 mois) :

- Mettre en place des lignes directes ou des plateformes en ligne pour la communication et l'échange d'informations en temps réel entre les membres de la communauté et les agences de sécurité/agents chargés de l'application de la loi.
- Mettre en place un mécanisme de signalement confidentiel pour les membres de la communauté afin d'encourager le signalement d'activités suspectes.
- Dissuader la criminalité en sensibilisant les membres de la communauté aux conséquences de la criminalité, tout en investissant dans la mise en place d'activités de subsistance alternatives.
- Encourager le secteur privé à s'engager dans des initiatives qui créent des moyens de subsistance légitimes et des opportunités économiques durables pour les habitants des communautés frontalières.

Moyen terme (6-12 mois) :

- Veiller à ce que les représentants des ministères concernés, des services répressifs et des forces de sécurité se réunissent régulièrement, échangent des informations et collaborent pour lutter contre la criminalité transfrontalière.
- Mettre l'accent sur la détection de la criminalité, la gestion des frontières et les méthodes d'enquête collaborative par les forces de l'ordre et de sécurité.

Long terme (12 mois et plus) :

- Construire des postes frontières modernes, déployer des technologies de surveillance telles que des drones, des systèmes de vidéosurveillance à distance (RVSS), des systèmes de radar au sol et des systèmes d'identification biométrique pour surveiller et sécuriser les frontières.
- Cibler des points chauds spécifiques et désorganiser les réseaux criminels, en faisant preuve d'unité dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

ONG

Court terme (0-6 mois) :

- Utiliser les médias traditionnels et nouveaux, des réunions et des ateliers pour sensibiliser les communautés aux dangers de la criminalité transfrontalière et encourager le signalement.
- Soutenir les autorités nationales dans le développement d'applications mobiles ou de plateformes en ligne pour le signalement anonyme d'activités suspectes.
- Organiser des ateliers et des forums avec des fonctionnaires, des membres des forces de l'ordre et des communautés afin de favoriser le dialogue et la collaboration.

Moyen terme (6-12 mois) :

- Former les ONG locales et les organisations communautaires à contribuer activement aux efforts de prévention.
- Mettre en place des programmes de réhabilitation et de réinsertion des auteurs de crimes transfrontaliers.
- S'engager auprès des décideurs politiques pour plaider en faveur d'une législation facilitant les efforts conjoints contre les réseaux criminels.
- Mettre en œuvre des mécanismes solides pour évaluer l'efficacité des programmes et adapter les stratégies en fonction des résultats.

Long terme (12 mois et plus) :

- Mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle et de création de moyens de subsistance dans les communautés frontalières.
- Effectuer des recherches sur les tendances de la criminalité et partager les résultats avec les parties prenantes.
- Collaborer avec des organisations internationales disposant d'une expertise dans des domaines de criminalité spécifiques.

Utiliser les médias locaux et internationaux pour mettre en lumière les réussites, sensibiliser et plaider en faveur d'une collaboration contre la criminalité transfrontalière.

CHEFS DES COMMUNAUTÉS LOCALES (Y COMPRIS LES AUTORITÉS INTERCOMMUNALES TRANSFRONTALIÈRES) ET CHEFS RELIGIEUX

Court terme (0-6 mois) :

- Mettre en place des moyens confidentiels pour signaler les activités criminelles ou les individus suspects des deux côtés de la frontière.
- Équiper les membres de la communauté pour qu'ils servent d'yeux et d'oreilles aux forces de sécurité lorsqu'il s'agit d'activités illicites.
- Sensibiliser aux dangers de la criminalité transfrontalière, à l'importance de la coopération et aux mécanismes de signalement.
- Organiser des réunions entre les dirigeants politiques et les communautés afin d'instaurer un climat de confiance, de compréhension et de collaboration sur les problèmes de sécurité.

Moyen terme (6-12 mois) :

- Encourager les pratiques et les efforts de médiation pour éviter l'escalade des conflits locaux.
- Encourager la participation active des femmes aux discussions sur la sécurité et aux processus de prise de décision, en tirant parti de leurs perspectives uniques et de leurs compétences en matière de leadership.
- Combler le fossé entre les communautés, les agences gouvernementales, les forces de sécurité et les ONG.

Long terme (12 mois et plus) :

- Promouvoir des partenariats légitimes qui peuvent contribuer à créer des intérêts communs et à réduire l'attrait des activités illicites.
- Plaider pour que les gouvernements et la communauté internationale soutiennent les projets de développement menés par les communautés.

Encourager le secteur privé à s'engager dans des initiatives qui créent des moyens de subsistance légitimes et des opportunités économiques durables pour les habitants des communautés frontalières.

ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ

Court terme (0-6 mois) :

- S'engager dans des initiatives de responsabilité sociale des entreprises axées sur le développement communautaire et la prévention de la criminalité dans les zones frontalières, notamment en investissant dans l'éducation, les soins de santé et les infrastructures.
- Garantir des pratiques commerciales transparentes et éthiques qui réduisent le risque de faciliter la criminalité.
- Soutenir les autorités nationales dans l'utilisation de technologies permettant de suivre et de contrôler les marchandises, afin de prévenir le trafic d'articles illicites.

Moyen terme (6-12 mois) :

- Investir dans des systèmes de surveillance avancés et des technologies de sécurité aux frontières, tels que des systèmes de radar au sol, des tours de surveillance fixes, RVSS, l'imagerie par satellite et des capteurs sismiques, acoustiques et magnétiques.
- Collaborer avec le gouvernement, les services répressifs et les communautés pour mettre au point des initiatives conjointes de lutte contre la criminalité transfrontalière.
- Plaider en faveur de politiques et collaborer avec les autorités pour créer un environnement propice à la collaboration dans les efforts de lutte contre la criminalité.
- Établir des partenariats avec des organisations internationales telles que l'Organisation internationale pour les migrations, INTERPOL ou l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime afin d'avoir accès aux ressources, aux informations et aux réseaux pertinents.

Long terme (12 mois et plus) :

- Mettre l'accent sur les projets de développement de l'éducation, des soins de santé et des infrastructures dans les zones frontalières afin d'améliorer les conditions de vie et de réduire les facteurs de criminalité.
- Mettre en œuvre des programmes de développement des compétences qui offrent des possibilités de formation et d'emploi, réduisant ainsi le chômage et offrant des alternatives à la criminalité.

Garantir un approvisionnement et une distribution éthiques des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Court terme (0-6 mois) :

- Mettre en place des unités spécialisées dans le renseignement, la surveillance des frontières et les opérations contre les réseaux criminels.
- Favoriser la collaboration en vue d'améliorer la sécurité aux frontières et la prévention de la contrebande et de la traite des êtres humains.
- Mettre en place des canaux sécurisés pour l'échange d'informations en temps réel entre les agences par-delà les frontières.
- Doter le personnel chargé de l'application de la loi des compétences nécessaires pour lutter contre la criminalité transfrontalière.
- Établir des partenariats avec les communautés des deux côtés de la frontière afin d'échanger des informations et de signaler les activités suspectes.

Moyen terme (6-12 mois) :

- Utiliser des systèmes d'analyse de données et de surveillance capables d'améliorer le contrôle des frontières et de suivre les activités criminelles.
- Plaider en faveur d'accords facilitant la coopération en matière d'application de la loi et d'échange de renseignements.
- Travailler à l'harmonisation des procédures d'extradition et des poursuites transfrontalières.

Long terme (12 mois et plus) :

Les Nations unies et l'Union européenne devraient faciliter le dialogue entre les organisations internationales, les gouvernements et les acteurs locaux afin de suivre les progrès et de relever les nouveaux défis.

RÉFÉRENCES

- Castle, A. (novembre 1997). 'Transnational organized crimes and international security' (Working Paper No. 19). Institute of International Relations, The University of British Columbia.
- Asiwaju, A. I., Bridging African Boundaries: Cross-border Areas and Regional Integration in Comparative History and Policy Advocacy (Pan African University Press: 2022).
- Barkindo, B. M. and Lipede, A. A. (eds), Human Trafficking and Economic Crimes Across Nigeria's International Borders (Spectrum Books: 2007).
- Bøås, M. and Strazzari, F., 'Governance, fragility and insurgency in the Sahel: A hybrid political order in the making', *International Spectator, Italian Journal of International Affairs*, vol. 55, no. 4 (2020), pp. 1–17.
- Braun, V. and Clarke, V., 'Using thematic analysis in psychology', *Qualitative Research in Psychology*, vol. 3, no. 2 (2006), pp. 77–101.
- Campbell, J., 'Northwest Nigeria: Potential jihadi linchpin in West Africa', *Council on Foreign Relations*, 30 Oct. 2020.
- Checkoway, B. and Aldana, A., 'Four forms of youth civic engagement for diverse democracy', *Children and Youth Services Review*, vol. 35, no. 11 (2013), pp. 1894–1899.
- Ehrlich, T. (ed.), Civic Responsibility and Higher Education (Oryx Press: Wesport, Ct, 2000).
- Union européenne (UE), 'Regional Development and Protection Programme (RDPP)'.
- EU Support to ECOWAS Regional Peace, Security and Stability Mandate (EU-ECOWAS PSS). (2019).
- EU, 'Support to the ECOWAS Strategy for Border Management and Security (ECOWAS- BMS)'.
- EU, 'Trans-Border Security Programme'.
- Famine Early Warning System Network (FEWS NET), 'Nigeria Food Security Outlook June 2019 to January 2020: Continued Boko Haram conflict in northeast increasing displacement and food assistance needs', 2019.
- Fukuyama, F., State-building: Governance and World Order in the 21st Century (Cornell University Press: 2004).
- Golub, S., 'Government policies, smuggling, and the informal sector', eds N. Benjamin and A. A. Mbaye, *The Informal Sector in Francophone Africa: Firm Size, Productivity, and Institutions* (World Bank: Washington, DC, 2012).
- Hoffman, L. K. and Melly, P., 'Incentives and constraints of informal trade between Nigeria and its neighbors', *West African Papers* No. 16, OECD Publishing, 2018.
- Igbuzor, O., 'Peace and security education: A critical factor for sustainable peace and national development', *International Journal of Peace and Development Studies*, vol. 2, no. 1 (2011), pp. 1–7.
- International Crisis Group, 'Stopping Nigeria's spiraling Farmer-Herders Violence', *Africa Report* No. 262, 26 July 2018.
- International Crisis Group, 'Violence in Nigeria's North-West: Rolling Back the Mayhem', *Africa Report* No. 288, 18 May 2020.
- International Organization for Migration/Displacement Tracking Matrix (IOM/DTM), 'Rapid assessment: Katsina, Sokoto and Zamfara', 11 juin 2019.
- National Population Commission of Nigeria, 'Population figures'.
- Nigerian Financial Intelligence Unit. (2023). *Typologies report on terrorism financing in Nigeria*.
- Ogbonna, C.N., Lenshie, N.E. & Nwangwu, C. *Border Governance, Migration Securitisation, and Security Challenges in Nigeria*. Soc 60, 297–309 (2023).
- Punch Newspapers. (21 février 2024). *Save Nigeria from renewed banditry*.
- Rufa'i, M. A., 'Cattle rustling and armed banditry along Nigeria–Niger borderlands', *Journal of Humanities and Social Sciences*, vol. 23, no. 4 (Apr. 2018), pp. 66–73.
- Sama'ila, A. and Magaji, S., 'Cross-border trade policies and sustainable economic development in Nigeria: A critique', *African Journal of Social Sciences and Humanities Research*, vol. 5, no. 5 (2022), pp. 87–97.
- SBM Intelligence, 'The Economics of Nigeria's Kidnap Industry: Follow the Money', Aug. 2023.
- Shuaibu, S. A. and Sama'ila, A., 'Pastoralist transhumance and conflicts in the Sahelian zone of the Nigeria–Niger Borderlands', *South Asian Research Journal of Arts, Language and Literature*, vol. 5, no. 4 (2023), pp. 1–10.
- Shaw, M. (avril 2015). *Public-private partnerships & crime prevention [Workshop presentation]*. Workshop 4, 13th UN Congress on Crime Prevention & Criminal Justice, Doha, Qatar.
- Small Arms Survey, *Small Arms Survey 2015: Weapons and the World* (Cambridge University Press: Cambridge, 2015).
- Tanwa, A., 'Understanding the Zamfara state security threat', *Bulwark Intelligence*, 15 Apr. 2019.
- Nations unies. (2000). *United Nations Convention against Transnational Organized Crime and the Protocols Thereto*.
- United Nations Office of Counter-Terrorism (UNOCT), 'Border security and management'.
- UNODC. (2000). *Organized crime international framework: The Organized Crime Convention and its Protocols*.
- UNODC. (2019). *Transnational organized crime in West Africa: A threat assessment*.
- UNODC, 'Global Report on Transnational Organized Crime', 2019.
- UNODC, 'Border management'.
- Vanguard Newspapers. (11 septembre 2021). *Intelligence remains effective instrument in fighting insurgency, banditry – NSA*.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Abubakar SAMA'ILA, Ph.D
Université Usmanu Danfodiyo, Nigeria

MENTIONS LÉGALES

Réseau de recherche et action pour la paix (Réseau REcAP)

Trinity Avenue, O Mile 7 Road, Achimota-Accra
P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana
Link Rd, Dhaka

Tel: +233 302 411 638

Mail: recapsecretariat@wanep.org

www.recapnetwork.org

Mise en page : Studio Ctrl A

© photo : Shutterstock «Editorial use only»

"autorisations, droits et autorisations supplémentaires peuvent être requis pour une utilisation commerciale"

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Réseau de recherche et action pour la paix et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne. © - 2024 - Réseau de recherche et action pour la paix (Réseau REcAP). Tous droits réservés. Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.



Financé par l'Union européenne

RÉSEAU REcAP

Le réseau REcAP est une plateforme interactive de coopération régionale qui rassemble des organisations et des experts en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad.

Mis en œuvre par le Réseau Ouest-Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), le réseau REcAP a été conçu pour répondre aux limites en matière de capacités et de collaboration entre les experts, les décideurs politiques et les praticiens, et pour améliorer l'impact, les progrès et la durabilité de la recherche, des politiques et des pratiques en matière de consolidation de la paix.

www.recapnetwork.org

